

Rejointoiment des briques de l'école de Musique

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

Objet : Travaux de rejointoiment des briques du bâtiment de l'école de Musique Georges Auric, sise rue de la République à Maromme

Lieu d'exécution : Commune de MAROMME.

Mode de passation : Marché de travaux, soumis aux dispositions des articles 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. C'est une procédure adaptée.

Mode de dévolution : Prestation en 1 lot unique

Offre de base : Rejointoiment des façades et de la cheminée du bâtiment de l'école de musique

Option obligatoire : Pulvérisation d'un produit hydrofuge incolore sur la totalité du bâtiment. La collectivité se réserve la possibilité d'attribuer ou de ne pas attribuer l'option.

Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées.

Négociation : La ville de Maromme se réserve le droit de négocier.

Sous-traitance : autorisée

Validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Lieu de retrait des dossiers : Mairie de MAROMME, Secrétariat Général - Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex. Tel. 02 32 82 22 00

Les pièces du marché peuvent être obtenues par mail, sur demande des entreprises et être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme www.ville-maromme.fr (onglet Mairie-rubrique Marchés publics) sur le site de l'ADM 76 <https://marchespublics.adm76.com>

Pièces justificatives à produire :

Pièces contractuelles :

- L'Acte d'Engagement complété, paraphé et signé.
- Le C.C.P., paraphé, signé.

Pièces obligatoires :

- DUME ou
 - Les déclarations et attestations sur l'honneur.
 - Attestations URSSAF
 - Attestations fiscales et sociales (Noti 2)
- Extrait K bis
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- L'attestation de visite dûment complétée et signée.
- Un mémoire technique complet et détaillé :
Note méthodologie, fiches techniques des matériaux (rédigées en français), moyens dédiés, capacités et qualifications professionnelles, habilitations

Autres documents demandés :

- Un R.I.B ou R.I.P.
- Un dossier de références similaires et tout document permettant d'apprécier le travail réalisé datant de moins de 5 ans.

Critères d'attribution :

Le jugement sera effectué à partir des critères suivants classés par ordre décroissant d'importance. Pour ce faire, la méthode ci-dessous, correspondant à une pondération utilisée.

Les critères suivants sont pris en considération :

1° Mémoire technique détaillé : 50%

décomposé suivant les 3 sous-critères ci-dessous :

- Caractéristiques des produits et fiches techniques : 25 %
- Note méthodologique détaillées : 15 %
(modalités d'exécutions, installation et sécurité du chantier, planning de réalisation ...)
- Moyens dédiés, qualifications et habilitations

2° Prix : 50 %

Le critère de choix retenu sera l'offre «économiquement la plus avantageuse ».

Elimination des candidats

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, les conditions d'élimination seront examinées conformément à l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Seront éliminés :

- les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces contractuelles et obligatoires mentionnées au C.C.P.
- les candidats dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation du marché sont insuffisantes.
- les candidats n'ayant pas remis l'acte d'engagement entièrement complété et signé.
- les candidats n'ayant pas fourni l'attestation de visite obligatoire

Date limite de remise des offres

➤ **30 mars 2018 à 16 h en Mairie sur documents papier**

Modalités de remise des offres : Les offres doivent être présentées sous enveloppe cachetée portant l'indication suivante :

NE PAS OUVRIR, Offre « Rejointoiement de briques »

Et portant l'adresse suivante : Mairie de Maromme - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME.
Cette enveloppe cachetée doit contenir l'ensemble des pièces justificatives à produire et le Dossier de Consultation des Entreprises.

➤ **Dématérialisation** : sur le site de l'ADM 76 : <https://marchespublics.adm76.com>

L'offre dématérialisée peut être remise sur cette même adresse.

Elle doit parvenir à destination **avant le 30 mars 2018 à 16 h**

La copie de sauvegarde (Arrêté du 14/12/2009) est fortement conseillée

Renseignements :

D'ordre administratif : **Secrétariat du Pôle Moyens Généraux**

Tél. 02 32 82 22 03 Fax. 02 32 82 22 28 pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr

D'ordre technique : M. E. BOUTTE, Tél. 06 84 83 27 71 pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr

Date d'envoi du présent avis : le 13 mars 2018